

LA FABRIQUE GRAND EST - Edition #2

Résidences d'artistes ou de professionnels de la culture et de la communication issus des écoles d'enseignement supérieur du Grand Est



Appel à candidatures 2019-2020

Présentation et objectifs

Après une première année d'expérimentation centrée sur l'éducation aux médias et à l'image, la Direction Régionale des Affaires culturelles Grand Est, les Rectorats de la Région académique Grand Est et les départements engagés ont convenu de renouveler et d'élargir le dispositif "La Fabrique - résidences Grand Est".

Cette seconde édition reprend les objectifs de la première :

- Soutenir l'insertion professionnelle des jeunes diplômés de la région Grand Est issus des filières de l'enseignement supérieur de la culture et de la communication.
- Contribuer à la priorité nationale de généralisation de l'éducation artistique et culturelle (EAC), dans tous les domaines y compris dans le domaine de l'éducation aux médias et à l'information (EMI).
- Réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture en particulier en milieu rural, en zones périurbaines et en zones d'éducation prioritaires.
- Soutenir la création d'oeuvres et de projets pensés en lien avec ces territoires et leurs habitants.

1- LE DISPOSITIF 2019-2020

La Fabrique - Résidences Grand Est s'adresse à des journalistes, architectes, artistes et professionnels de la culture soutenus pour un temps de recherche, d'expérimentation et de création de plusieurs mois entre janvier et juillet 2020. Les projets artistiques ou culturels comportent un volet de transmission auprès d'élèves de collèges dans les territoires les plus éloignés de l'offre culturelle (zones rurales et périurbaines). L'articulation et la porosité entre acte de création, partage et transmission sont au cœur du programme et donc des critères de la sélection des projets.

Le dispositif s'élabore en partenariat avec les conseils départementaux, les communautés de communes volontaires, ainsi qu'avec les structures culturelles partenaires et avec les écoles supérieures d'art, de journalisme ou d'architecture du Grand Est. Il participe à la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle et contribue à une politique ambitieuse de généralisation qui vise à toucher 100 % des élèves du territoire.

La période de résidence exige une présence de 66 jours au moins sur le territoire, consécutifs ou fractionnés entre janvier et juin 2020, et inclut un temps de partage de l'acte de création et de transmission d'au moins 20 jours (consécutifs ou non). Ce temps de partage se construit en priorité en interaction avec les élèves d'un ou plusieurs collèges du territoire, et peut s'étendre aux écoles et lycées et aux structures culturelles et socioculturelles du territoire en accord avec l'ensemble des partenaires.

Le projet proposé pourra porter sur l'une ou l'autre des thématiques suivantes :

- « Ici, ailleurs », projet autour de l'appropriation par les habitants d'une dimension patrimoniale de leur territoire rural.
- « Une, deux, trois frontières », projet autour de la dimension transfrontalière réelle, ressentie et quotidienne, telle que l'expérimentent les habitants des territoires transfrontaliers.

- « Péri-urbain ? », projet autour du paysage intérieur des habitants et des singularités des territoires intermédiaires entre zones urbaine et rurale.

Ces thématiques sont avant tout des suggestions et peuvent aider à orienter les résidents sélectionner sur un territoire adapté à leur projet.

2- MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

La résidence doit donner lieu à une concertation entre l'équipe pédagogique et l'artiste ou le professionnel intervenant. Le dispositif met en avant la dimension expérimentale du travail, qui peut être amené à évoluer, et dont le rendu final n'est pas nécessairement connu dès le départ.

Le temps de transmission doit permettre aux élèves de s'approprier le projet et de comprendre ainsi les moteurs de la création, dans le domaine artistique, culturel ou médiatique. Il s'adresse de manière privilégiée à au moins trois classes de l'établissement tout en rayonnant, plus largement, sur l'ensemble de l'établissement, y compris avec un groupe d'élèves volontaires et sur l'ensemble du territoire à travers notamment des temps de médiation et/ou de restitution.

Restitution

Les résidences conduiront à une présentation d'un état du travail, finalisé ou non, produit par l'artiste et, le cas échéant avec les élèves, à la communauté éducative et aux parents d'élèves et, plus largement, au public.

La Fabrique - Résidences Grand Est porte une attention particulière à l'insertion professionnelle des résidents et à leur accès à des réseaux artistiques et culturels du territoire leur permettant d'inscrire leur création ou leur projet dans une démarche pérenne.

Temporalité des projets

La période de novembre à décembre 2019 visera à la préparation commune de la résidence, dont la mise en œuvre effective se déroulera entre janvier et juin 2020. La présence du professionnel de la culture au sein de l'école ou de l'établissement scolaire ne peut être inférieure à 60 jours dont 20 jours de mise en œuvre effective du projet auprès des élèves. Elle pourra s'organiser selon les modalités définies au préalable par les partenaires en fonction du projet.

Le professionnel de la culture propose, au moment de sa candidature, une articulation entre son travail de recherche personnelle d'une part, et les temps de transmission et de projet d'autre part ; Ces temps de transmission peuvent se décliner de multiples façons et ne sont pas nécessairement

des temps « d'intervention en classe » au sens classique du terme : ils peuvent être des temps d'échange, des ateliers, des sorties, le fait d'assister à un spectacle, à une répétition, à une conférence de rédaction, à une conférence de presse, à une visite de locaux de médias, à une visite de chantier, etc.

Qui peut candidater ?

La Fabrique - Résidences Grand Est est un appel à candidatures ouvert aux artistes et aux professionnels émergents diplômés depuis 2010 des établissements de l'enseignement supérieur culturel relevant du ministère de la culture et du ministère de l'Éducation Nationale

L'appel à candidatures est également ouvert aux écrivains, poètes et auteurs de BD, titulaires d'un master de création littéraire ou sur recommandation d'associations professionnelles du secteur.

Les projets en binôme ou en collectif

La candidature est portée par un jeune créateur qui peut associer à son projet un deuxième artiste binôme, ou en collectif.

Les projets déposés lors de l'appel à candidatures doivent faire apparaître les deux dimensions : création et recherche, transmission, et l'articulation entre les deux.

Les projets seront retenus aussi bien sur la base du parcours artistique, de formation et d'apprentissage de l'artiste, de son travail de recherche et du projet artistique développé que sur ses intentions en termes de transmission, de partage de la création, de dialogue et de participation lors du temps passé au sein de l'école.

En conséquence, les projets relatifs à de simples ateliers de sensibilisation ou d'initiation à une pratique artistique ou culturelle ne sont pas recevables

Comment candidater ?

Les candidats complètent le formulaire de candidature en ligne avant le **lundi 8 juillet minuit** sur le site www.caranusca.eu/fr/la-fabrique-grand-est-inscription/

Allocation de résidence

La DRAC attribue une somme de 10.000 euros pour financer le projet des résidents.

Les moyens dédiés sont versés par la DRAC à la structure culturelle porteuse partenaire du dispositif : L'association Caranusca

Cette aide comprend la rémunération du résident et la plus plupart des frais afférents à la résidence (hébergement, hébergement, repas, frais de préparation). Les déplacements seront à la charge de l'association porteuse.

Le budget alloué comprend l'ensemble des dimensions du projet, tant pour la partie recherche que pour les temps de transmission à l'école. Les intervenants ne pourront solliciter un apport financier complémentaire de la part de l'établissement scolaire partenaire. Une éventuelle participation financière ne pourra se faire qu'à l'initiative de ce dernier, dans le cas par exemple où il souhaiterait prolonger le projet à travers des sorties, ou des actions pédagogiques complémentaires.

Par ailleurs, les professionnels de la culture étant sélectionnés à travers un appel à candidatures régional, et répartis ensuite sur l'ensemble du Grand Est, ne résident pas nécessairement à proximité de l'établissement. Les établissements scolaires, ainsi que les interlocuteurs de l'éducation nationale sur le territoire, les départements ou les collectivités partenaires pourront faciliter, chaque fois que cela sera possible, les conditions d'accès et d'hébergement au sein de la commune, à travers des conseils, des indications, ou le cas échéant, à travers la mise à disposition, gratuite ou à des tarifs préférentiels, de locaux d'habitation dont ils disposeraient.

3- ACCOMPAGNEMENT À L'ENTRÉE DE RÉSIDENCE

Dans le cadre de l'appui à l'insertion professionnelle des résidents, une rencontre sera organisée avec les partenaires et les candidats sélectionnés dès novembre 2019. Ce temps de travail permettra aux artistes d'échanger sur les différentes questions qu'ils peuvent se poser, d'acquérir ou renforcer un socle de compétences favorables au bon déroulement de leur résidence et de constituer un réseau artistique et professionnel.

4- CALENDRIER GÉNÉRAL

- **5 juin 2019** : Ouverture de l'appel à candidature sur le site www.caranusca.eu
Lien direct vers le formulaire:
<http://www.caranusca.eu/fr/?weforms=cFo0bGFxdWVfMTU1OTg5OTU1MV8xODc1>
- **Jeudi 15 août 2019** : Clôture de l'appel à candidature à minuit
- **Septembre 2019** : Jury de sélection des candidats, appariement avec les écoles et collèges
- **Octobre 2019** : Annonce de la promotion 2019/2020
- **Novembre 2019** : Réunion de lancement
- **Octobre - janvier 2019** :

Accompagnement de l'association Caranusca pour la préparation des résidences.

Dialogue et rencontre avec les équipes pédagogiques.

Mise en place de réunions régionales.

- **Janvier - juin 2020** : Déploiement sur les territoires et mise en oeuvre des projets.